Budget participatif, nouvelle édition!

Du 1^{er} mai au 15 juin 2025, la Ville d'Epernay donne la possibilité aux habitants de proposer des projets d'aménagement de l'espace public, dans le cadre du Budget participatif. A vos idées!



Une enveloppe de 100 000 € sera consacrée à la réalisation de projets citoyens.

Conditions principales de participation :

- Avoir plus de 14 ans
- Déposer un projet d'investissement (ex : la création d'un jardin public est de l'investissement alors que son entretien (taille, tonte...) relève des dépenses de fonctionnement)
- Coût maximal du projet : 50 000 €
- Les propositions doivent répondre à plusieurs critères : concerner le territoire d'Epernay, relever des domaines de compétence de la Ville, avoir une utilité publique, présenter un intérêt collectif, s'inscrire dans le cadre de vie et respecter la notion de développement durable

Comment déposer un projet ?

- par voie numérique, sur via un formulaire en ligne (ouvert du 1er mai au 15 juin)
- par voie papier, dans une urne située au 1er étage de l'Hôtel de Ville au 7 bis, avenue de Champagne (ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h).

Les principales étapes du Budget participatif :

Du 1er mai au 15 juin 2025 : Les Sparnaciens soumettent leurs projets.

Du 15 juin à fin septembre 2025 : Les services municipaux recueillent et évaluent la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, juridique et financier.

Du 1er au 30 novembre 2025 : Les Sparnaciens, âgés de plus de 14 ans uniquement, sont invités à désigner les lauréats, par voie numérique ou papier. Ils peuvent sélectionner trois projets par ordre de préférence.

Décembre : Les résultats sont proclamés.

Contact

Renseignements:

Service de proximité

Courriel: budget.participatif@ville-epernay.fr

Tél.: 03 26 53 36 05

Documents
Règlement Budget participatif
Pour aller plus loin

Image



Budget participatif 2023: 4 projets retenus





Budget participatif 2022 : les 4 projets retenus





Budget participatif 2021 : les 3 projets retenus